Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	6
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-05-60 - FONDS DE CONCOURS - Demande de fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour la mise en œuvre de 7 bornes d'apport volontaire (BAV)

Rapporteur : M. le Maire

La commune envisage l'implantation de nouvelles bornes d'apport volontaire (BAV) sur les rues de la Noue et Offenbach. Ce projet s'inscrit dans une démarche écologique et durable et a pour objectif : d'améliorer la gestion des déchets sur la commune en facilitant l'accès aux points de collecte ; de réduire les dépôts sauvages et d'encourager le tri sélectif. Il s'inscrit également dans le plan de déploiement du nouveau marché de collecte du SMICTOM sud-est 35.

Le projet consiste en la pose de 4 unités rue de la Noue, en face le centre technique municipal et 3 unités rue Offenbach.

La fourniture des bornes est à la charge du SMICTOM sud-est 35. Les dépenses liées à l'implantation sont à la charge de la collectivité et éligibles aux fonds de concours.

Ces dépenses sont estimées à 3 000 € HT par borne. L'enveloppe globale des travaux s'élève ainsi à 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.

Ce type d'investissement peut être financé par le Pays de Châteaugiron Communauté au titre des fonds de concours thématiques à hauteur de 1 500 € par borne. Il convient donc de délibérer afin d'arrêter les modalités de financement et de solliciter la subvention.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_60-DE

Vu la délibération du 24 février 2022 du Pays de Châteaugiron Communauté relative au pacte fiscal et financier ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
4 BAV rue de la Noue	12 000 €	PCC 7 BAV*1 500 €	10 500 €
3 BAV rue Offenbach	9 000 €	Autofinancement	10 500 €
	21 000 €		**21 000 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2026.02.12 portant sur le vote du budget 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 23 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée ci-dessus ;
- D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus ;
- DE SOLLICITER une subvention au titre des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté 2026 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RANDUINEAU-PIROT